

Accueillir un Elève Issu de Familles Itinérantes ou de Voyageurs A L'ECOLE

(EFIV, BO n°37 du 11/10/2012)

L'admission à l'école

« Si la famille ne peut pas, lors de l'inscription, présenter un ou plusieurs des documents nécessaires, l'élève doit bénéficier d'une admission provisoire » (BO n°37 du 11/10/2012).

- ✓ **Informations essentielles à noter le jour même:** - Nom, prénom, date de naissance de l'élève
- Numéro de téléphone pour contacter la famille
- ✓ **Prendre un temps avec la famille pour :**
 - Réunir et compléter les documents nécessaires à l'inscription, en particulier, noter l'**adresse postale fixe** de la famille (où elle reçoit ses papiers administratifs).
 - Demander si les élèves ont un livret/**dossier scolaire** ou une **fiche de suivi de scolarité** (sinon, la mettre en place¹).
 - Donner le numéro de téléphone et les horaires de l'école (les noter sur un papier) ; rappeler à la famille de contacter l'école en cas d'absence ou de départ.
 - Proposer la visite des locaux.
 - Informer des activités périscolaires (garderie, NAP...) et des sorties prévues (piscine, visites...).

Ce temps d'accueil permet d'amorcer une relation de confiance entre l'école et les familles itinérantes ou du voyage, garante d'une meilleure scolarisation. Il est donc à privilégier.

- ✓ **Inscrire l'élève sur Base Elèves** et « dans une classe correspondant à sa classe d'âge » (circulaire n°2012-142 du 2/10/2012) ou dans le niveau immédiatement inférieur si l'élève a déjà été maintenu.

Pendant la scolarisation

- ✓ **Si l'élève a des besoins particuliers, ne pas hésiter à :**
 - Contacter le CASNAV 85 qui peut évaluer l'élève, donner des conseils et/ou des informations sur la scolarité de l'élève, proposer un accompagnement et aider à la mise en place d'un projet personnalisé.
 - Proposer l'aide personnalisée.
 - Signaler l'élève au RASED.
- ✓ **Assurer une continuité dans les apprentissages de l'élève :**
 - Si l'élève dispose d'un dossier scolaire, le compléter et y insérer les documents utiles à son suivi scolaire.
 - Si l'élève n'a pas de dossier scolaire, en mettre un en place : celui du CASNAV 85² si l'élève change d'école au cours de l'année scolaire ; celui utilisé par l'école si l'élève est présent toute l'année scolaire.
 - Constituer systématiquement un dossier d'inscription en 6^e. Si la famille dit envisager le Cned, prendre rapidement contact avec le CASNAV 85.
 - Si un maintien ou une orientation s'avère nécessaire, les procédures habituelles doivent être respectées.
- ✓ **En cas d'absentéisme :** Contacter rapidement la famille pour connaître les raisons et rappeler l'obligation scolaire. En cas d'absences répétées ou prolongées, se référer à la circulaire du 24/12/2014 sur l'obligation scolaire et **contacter le CASNAV 85.**

Au moment du départ

- ✓ Remplir le **dossier scolaire** de l'élève, le lui donner avec son matériel.
- ✓ **Compléter la fiche de suivi de scolarité**¹ (souvent incluse dans le dossier), préciser à la famille en que cette fiche permettra à l'école suivante de demander le certificat de radiation, qui sera directement envoyé à l'établissement.
- ✓ Contacter la famille et le CASNAV 85 si aucune demande de certificat de radiation n'est parvenue après plusieurs jours.

¹ Fiche de suivi de scolarité téléchargeable sur le site de la DSDEN 85 > Vie Pédagogique > Scolarisation des Enfants du Voyage.

² Dossier scolaire pour les EFIV téléchargeable à la même adresse.